



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 085-218500262-20250722-202545-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 17 juillet 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 12

Présents : Michel CHADENEAU, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Bernard LEFORT, Caroline SICARD, Estelle GUERY, Delphine TRINEAU, Mathilde PIGNON, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Absents représentés : Christian VALERY donne pouvoir à Michel CHADENEAU

Absents excusés : Lauriane ROGIER, Mathieu DUFOUR et Benoit ENFRIN.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Monique POIRAUD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

45/2025 LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 ET B 371 « LANDE DES HAIES » ENTRE LES COMMUNES DE LA BOISSIÈRE DES LANDES ET SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses article L141-3 et R141-4 à R141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants,

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies », pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

L'enquête publique sera menée conjointement avec la commune de Saint Avaugourd des Landes, étant donné que le chemin appartient aux deux communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique conjointe visant la désaffectation de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé des communes de Saint Avaugourd des landes et de La Boissière des Landes en vue de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin non cadastré jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies » entre les communes de la Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le  bonne exécution de la présente

ID : 085-218500262-20250722-202545-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la décision,

- **PRECISE** que les frais liés à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de Séance,
Monique POIRAUD.



Fait et délibéré la Boissière des Landes,
Le 22 juillet 2025.

M. le Maire,
Michel CHADENEAU.